



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 SEPTEMBRE 2019**

- PRÉSENTS** : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente  
M. A. CHARVET, Vice-Président  
M. R. PARTY, Secrétaire  
Mmes M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY  
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, P. MEYLAN, F. MERLON et  
B. SCHOPFER  
M. P. BOUVIER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉE** : Mme C. BAILLIF
- ABSENTE** : Mme A. BRUHIN

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00 en souhaitant que toutes et tous aient passé un bel été et d'excellentes vacances.

**1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 28 MAI ET 11 JUIN 2019**

Aucune remarque n'étant formulée; le procès-verbal du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui.

**Mme Conrad** rejoint la séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 11 juin 2019 est approuvé par 9 oui et 1 abstention. **Mme Conrad** explique que ne les ayant pas lus, elle préfère s'abstenir.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 27 juin 2019, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 19 juin

dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet :

- du financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- du financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance, pour un montant de CHF 1'500'000.--;
- de l'octroi en 2020, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2020 du Bibliobus, pour un montant de CHF 730'000.--;
- du financement 2020, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- du financement 2020, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;
- de la participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.--;
- de l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de ces décisions.

### **b) Repas du Conseil municipal**

**Mme la Présidente** informe les membres du Conseil municipal que le repas prévu le vendredi 4 octobre aura lieu au Café de Certoux à 19h30.

Afin de faciliter la tâche du cuisinier, il est demandé un tour de table pour que les Conseillers(ères) municipaux(ales) se prononcent sur leur choix entre un menu « chasse » et un menu « normal ».

## **3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

### **a) Moulin-Roget**

**M. Bouvier** mentionne l'approche de la commune d'Avusy pour racheter communément ce bâtiment aux SIG. Une réponse positive a été rendue aux deux autres communes partenaires, Avully et Avusy, un courrier d'intention d'achat sera signé, sous réserve du prix et de l'affectation qui lui sera donnée.

### **b) Dénomination d'une voirie et d'un parc (parcelles n° 2535 et 3576)**

**M. Bouvier** indique que le nom Parc Tilia, précédemment accepté par le Conseil municipal pour le parc derrière la salle communale, a été refusé par le Département du territoire, car il existe déjà un chemin du même nom à Versoix et que cela pourrait prêter à confusion. L'Exécutif propose alors « Parc du Menhir », pour saluer celui qui a été retrouvé sur cette parcelle, il sera d'ailleurs mis en valeur prochainement.

Les Conseillers(ères) municipaux(ales) approuvent cette proposition par 8 oui et 2 abstentions.

Dans le même courrier, le Département s'est également opposé au « Chemin de Longeraie » car une homonymie existe à Gy (chemin de Longeraie). L'Exécutif propose alors « chemin des Bottières » (autre lieu-dit proche).

Les Conseillers(ères) municipaux(ales) approuvent cette proposition par 9 oui et 1 abstention.

### c) Audit

**M. Bouvier** confirme que l'audit est toujours en cours, des ateliers constructifs ont régulièrement lieu et des mesures sont prises pour gagner en efficacité, non seulement au niveau de l'exécution du travail mais également sur le plan de la communication.

Il mentionne notamment la nouvelle mouture du procès-verbal des séances de l'Exécutif, une douzaine de page par mardi matin, avec sujets et échéances tous secteurs confondus.

**M. Bouvier** souligne l'engagement du secrétariat dans cette expérience et se dit convaincu de sa pertinence et de ses effets positifs.

### d) Parcelles n° 3175, 3629 et 3631

**M. Bouvier** communique que l'Exécutif a rencontré la Direction de la Banque Raiffeisen.

La Commune a confirmé ne pas être intéressée par l'achat tant que la situation n'est pas régularisée avec les actuels locataires.

### e) Plan directeur communal (mise à jour présentée en juin par Urbaplan)

**M. Beuchat** signale que le PDCom a été présenté à la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS).

Cette commission regrette que l'historien de l'art recommandé dans le cahier des charges pour recenser toutes les richesses de la Commune n'ait pas été mandaté. **M. Beuchat** observera l'éventuel impact sur son préavis, dans lequel la commission pourrait l'imposer.

Par ailleurs, aucune remarque particulière n'a été formulée par la Commission de l'urbanisme.

Ce dossier devrait donc suivre son cours et être approuvé par le Conseil d'État début 2020.

### f) Parcelle n° 3422 - création d'un parking

**M. Beuchat** mentionne qu'un préavis négatif avait été rendu par la DGEau (service planification de l'eau, suite à une mauvaise compréhension du dossier).

Après éclaircissements, le principe actuel d'évacuation des eaux allant perdurer, tous les services concernés se sont finalement prononcés favorablement.

L'autorisation devrait donc être délivrée tout prochainement.

### g) Extension de l'école

**M. Beuchat** communique que le projet d'extension de l'école a été présenté conjointement par la Commune et Charpente-Concept au Service des monuments et des sites (SMS). Le fonctionnaire rencontré l'a apprécié mais étonnamment le préavis reçu de la CMNS demande un projet modifié. Imposition d'un toit à deux pans, recouvert de tuiles en terre cuite, pas de parking sous le bâtiment mais un préau pour les enfants et pas de panneaux solaires ou alors de teinte brune et sur l'ancienne partie !

Afin de débloquer les choses, **M. Beuchat** a pris rendez-vous avec le SMS. Il lui a alors été conseillé que la Commune rédige une lettre réfutant point par point les remarques de la CMNS. Elle sera directement envoyée au SMS, tous les autres préavis étant favorables à l'exception de celui de la CMNS, malheureusement crucial.

De fait, Charpente-Concept a stoppé l'établissement du devis général, afin de ne pas chiffrer inutilement un projet qui pourrait être refusé. Il semblerait qu'il soit encore possible de traiter ce dossier dans les temps pour espérer ouvrir ces classes supplémentaires en septembre 2020, conformément aux projections établies.

### h) Ecole

**M. Beuchat** indique que la demande d'autorisation a été déposée. Tous les préavis reçus sont favorables, mais il en manque encore trois, dont celui de la CMNS.

### i) Petit Café

**M. Beuchat** informe le Conseil municipal que le projet est prêt à être déposé. Il doit encore insister auprès des SIG pour qu'il soit relié au chauffage à bois existant puisque la conduite passe à proximité. Pour l'instant le dossier ne semble pas les intéresser car c'est un trop petit objet.

**M. Beuchat** souligne qu'une pompe à chaleur n'aurait aucun sens au niveau écologique. De plus elle générerait du bruit et prendrait de la place. En cas de refus des SIG et selon les nouvelles directives, l'installation de panneaux voltaïques pourrait être imposée, ce qui induirait évidemment un coût supplémentaire.

### j) Chemin des Carrés et trottoir route de Valleiry

**M. Beuchat** évoque le réaménagement du chemin des Carrés et la demande de le mettre en zone 20. Le responsable de secteur de l'Office cantonal des transports a expliqué que la définition d'une zone 20 étant « zone de rencontre », cela implique forcément que ce soit un espace unique partagé entre les piétons et les voitures. Ce projet est donc abandonné pour des raisons évidentes de sécurité; en effet, les épingles vertes devraient être enlevées et le cheminement piétonnier en site propre supprimé. Le chemin restera en zone 30 mais les aménagements seront renforcés pour que les véhicules circulent réellement à 30km/h.

Les travaux pour le bout de trottoir restant à construire sur la route de Valleiry seront traités simultanément à ceux du chemin des Carrés. **M. Beuchat** rappelle que la Commune a été approchée par « le Coteau de la Laire » pour obtenir l'autorisation d'installer des parois berlinoises sur son territoire, derrière la déchetterie actuelle. Un échange de bons procédés voudrait que la Commune accède à cette requête pour autant que ce dernier cède l'emprise du trottoir envisagé sur sa parcelle (environ 0.5 m<sup>2</sup> !). Pour l'instant aucun accord n'a été trouvé, un rendez-vous est planifié le lundi 23 septembre 2019.

Compte tenu des reports successifs de cette somme au budget (2018 et 2019), **M. Beuchat** suggère que ces différents travaux fassent l'objet d'une délibération. Ce qui non seulement permettra d'être plus souple dans le temps de réalisation mais pourra également être d'un montant supérieur incluant la réfection globale du chemin des Carrés subissant un fort glissement de terrain par endroit.

**M. Charvet** demande à quoi correspondent les coussins berlinois envisagés.

**M. Beuchat** explique qu'il s'agit d'un dos d'âne, réalisé uniquement sur la partie centrale de la route afin que les deux roues puissent passer de côté et que les eaux puissent s'écouler plus facilement.

### k) Cité de l'énergie

**M. Beuchat** communique avoir eu plusieurs contacts avec notre nouvel interlocuteur Cité de l'énergie. Beaucoup plus rigoureux, ses demandes sont précises et nombreuses, ce qui nécessite un investissement de la Commune beaucoup plus conséquent.

Dès lors, le re-audit de la Commune a été reporté en mars 2020.

**M. Beuchat** tient à remercier chaleureusement **Mmes Dubelly Hatinguais** et **Noverraz** pour leur engagement sur le travail à venir.

### l) Salle communale

**M. Beuchat** signale que toutes les fenêtres seront changées entre le 21 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### m) Place du village

**M. Beuchat** confirme qu'il a bataillé dur et refusé certaines factures concernant la « place qui penche dans tous les sens » devant la salle communale. Elles ont finalement été revues à la baisse, ce qui évite un dépassement dans les comptes et laisse même un reliquat positif.

**M. Beuchat** s'est par ailleurs penché sur les calculs complexes des pentes. L'assurance de l'ingénieur prétend que les travaux ont été réalisés selon les normes SIA. Afin d'éviter une bataille d'experts promettant de durer, un nouveau plan a été remis à l'entreprise Perrin qui doit maintenant le chiffrer.

Un accord devrait être trouvé entre les trois parties, Cera, Perrin et la Commune.

#### **n) Subventions**

**M. Beuchat** rappelle que plusieurs subventions ont été demandées dans le cadre des travaux effectués à l'école :

- au FIDU, pour la création de deux classes supplémentaires, un montant de CHF 350'000.-- /classe soit CHF 700'000.--;
- au Département des infrastructures, qui, pour les communes pauvres (Avully, Onex, Vernier et Chancy) a une ligne budgétaire qui pourrait prendre en charge une partie des investissements : la part articulée s'élève à un tiers, soit CHF 600'000.--;
- dans la foulée, et au même Département, pour le financement d'une partie de l'assainissement/rénovation du groupe scolaire;
- au FIDU, pour l'aménagement du centre du village, directement lié à l'augmentation de la population.

Aucune réponse formelle à toutes ces demandes n'a été reçue pour l'instant.

#### **o) Journée propreté**

**M. Beuchat** remercie vivement la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie pour l'organisation de cette magnifique journée qui aura lieu le 28 septembre prochain, en collaboration avec l'Association Archi-cultures.

#### **p) FASe / BUPP**

**M. Hugon** annonce le retour de Nihed Tilouche, éducateur TSHM, absent depuis le début de l'année et très apprécié par les jeunes et les moins jeunes. Les activités ont repris depuis début septembre après la pause estivale. Le LAL est ouvert et plusieurs anniversaires sont déjà planifiés. Il a en outre repris contact avec l'Association Seniors Chancy.

#### **q) Association Seniors Chancy (ASC)**

**M. Hugon** a assisté à l'Assemblée générale de l'ASC en compagnie d'un bon nombre de participants ainsi que de nombreux représentants du Conseil municipal (**Mmes Epiney, Dubelly Hatinguais** et **M. Cal Suarez, M. Meylan** en étant le Président et **Mme Despland**, membre). Il trouve l'association très dynamique, ce dont la Commune se réjouit.

#### **r) Sortie des Aînés**

**M. Hugon** remercie Mmes Spencer et Noverraz pour l'organisation de cette belle journée, très appréciée par les Anciens. La sortie du 15 août dernier, visite d'Aquatis et Astropléiades, a battu tous les records de participation et a fait l'objet d'excellents retours.

#### **s) A pied à l'école**

**M. Hugon** informe que cette journée est maintenue et organisée uniquement par le secrétariat de la Mairie, l'APE ne souhaitant plus s'en charger. L'Association reste toutefois présente pour encadrer le trajet du « pedibus ». Elle aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 et sensibilisera petits et grands sur le chemin des écoliers sécurisé (via chemin des Lys).

**t) Visite guidée et contée**

**M. Hugon** avise les membres du Conseil municipal que cette journée, organisée le dimanche 22 septembre 2019 sur inscriptions, semble complète et remporte donc un vif succès.

**u) Présentation des services de l'IMAD**

**M. Hugon** signale que les invitations à cette présentation qui aura lieu le mardi 24 septembre, ont été envoyées aux Aînés, qui peuvent également solliciter leurs proches-aidants.

Si les membres du Conseil municipal connaissent des personnes qui pourraient être intéressées à mieux connaître cette institution, qu'ils n'hésitent pas à faire part de cette séance ouverte à toutes et tous.

**v) Loto**

**M. Hugon** indique qu'un loto sera organisé par et pour l'Association de la Champagne en faveur du centre de formation au Burkina Faso, le dimanche 27 octobre 2019, à la salle communale d'Onex.

L'Association recherche des bénévoles pour cette journée, si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) est disponible, qu'il(elle) n'hésite pas à s'inscrire.

**M. Hugon** reviendra sur le sujet par courriel avec des informations plus détaillées.

**w) GIAP**

**M. Hugon** communique qu'un changement des statuts du GIAP (Groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire) a été nécessaire puisqu'il n'y a plus d'implication cantonale et donc une modification notoire au sujet des représentants au sein de ce groupuscule. L'acceptation de ses nouveaux statuts fera l'objet d'une délibération qui devra être votée par chaque commune.

L'ACG organise une séance d'information le 6 novembre prochain. Personne ne semble intéressé à s'y rendre.

**x) Soirée de la Commune**

**M. Hugon** notifie que la soirée de la Commune, organisée pour remercier ses partenaires et associations, se tiendra le jeudi 21 novembre prochain.

Il demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de transmettre leurs suggestions pour la remise du mérite chancinois.

**y) Barrage de Chancy-Pougny**

**M. Hugon** demande s'il y a un intérêt à organiser une visite pour les membres du Conseil municipal ou éventuellement pour l'Association des Seniors Chancy.

Il doit encore se renseigner sur la logistique de cette visite (heure / date possible).

**4. NOMINATION DES PRÉSIDENTS(ES) ET VICE-PRÉSIDENTS(ES) DES LOCAUX DE VOTE POUR 2020**

**Mme la Présidente** soumet la liste pour les **9 février** (votation populaire), **15 mars** (élection des conseils municipaux et premier tour de l'élection des exécutifs communaux), **5 avril** (second tour de l'élection des exécutifs communaux), **26 avril** (premier tour de l'élection du pouvoir judiciaire), **17 mai** (votation populaire et second tour de l'élection du pouvoir judiciaire), **27 septembre** (votation populaire) et **29 novembre** (votation populaire), à savoir :

Présidente : **Mme Valérie Froelicher**  
Suppléante de la Présidente : **Mme Alison Bruhin**

Vice-Présidente : **Mme Valérie Moron**  
Suppléante de la Vice-Présidente : **Mme Sarah Terraneo**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.  
Il est pris acte de ces nominations.

## 5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Dubelly Hatinguais** indique que la rédaction et la mise en page du ChancyLien a malheureusement pris du retard. Une prochaine commission des relations publiques et de la communication doit être agendée d'ici fin septembre.

### b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**M. Cal Suarez** communique que suite aux modifications de la répartition des tâches Canton / Commune, la commission a prévu de rencontrer différentes institutions (CAS, Croix-Rouge, IMAD...) afin de se faire une idée des services qu'elles proposent.

**M. Hugon** précise que les deux invités de la prochaine séance, le Festival Antigél et la Croix-Rouge ont répondu favorablement à la date du 14 octobre 2019. Il souhaite que tous les commissaires soient présents.

### c) Commission de la circulation et sécurité routière

**M. Merlon** mentionne les radars éducatifs mis au budget qui devront être installés à différents endroits du village.

### d) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

**M. Meylan** stipule que la commission travaille notamment sur l'aménagement du secteur Longet, le budget, l'assainissement de l'école et l'extension prévue.

La commission a également finalisé la préparation de la Journée propreté. Dans ce cadre, **Mme Despland**, en charge de la coordination commission / association Archicultures, précise que plusieurs animations sont prévues et coordonnées avec Archi-cultures sur le thème « zéro déchet », concept qui dépasse un peu l'idée du tri. Samedi après le ramassage (vers 13h00) différents ateliers seront organisés sur la fabrication de ses propres produits ménagers, shampoing et autres, ainsi que des emballages réalisés à base de cire d'abeille.... Ces ateliers seront également repris le lendemain dans le cadre du brunch.

**MM. Bouvier et Hugon** s'excusent de leur absence lors de cette journée, malheureusement retenus pour représenter la Commune lors d'une importante séance de l'Association des Communes Genevoises (ACG).

### e) Commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère

**M. Meylan** souligne qu'il a fait une visite des lieux en compagnie de **M. Beuchat**.

Il a été remarqué qu'un parquet au 1<sup>er</sup> étage s'est partiellement soulevé suite à l'humidité produite par une plante. Une photo a d'ailleurs été prise.

**M. Meylan** poursuit l'établissement d'une liste des travaux qui devront être effectués et chiffrés.

### f) Commission des finances

**M. Charvet** confirme qu'une séance est prévue le 4 novembre 2019 à 19h30.

### **g) Commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal**

**Mme Despland** informe le Conseil municipal que la première mouture est terminée et a été transmise à **M. Bouvier**.

Une séance devra être fixée prochainement pour étudier cette nouvelle version.

### **Exercice Inter PR**

Dans le cadre de cet exercice, **M. Party** communique que beaucoup de pompiers circuleront dans Chancy durant la matinée du samedi 28 septembre 2019 ... sans pour autant que cela suscite de l'inquiétude.

### **Chemin de Champlong**

**M. Party** signale que plusieurs arbres sont tombés ou menacent de le faire suite aux forts vents de cette année. En outre, certains sont actuellement tellement penchés que les cabines des tracteurs les touchent au passage. Il souhaite donc qu'un important élagage soit programmé/demandé.

Les propriétaires des parcelles adjacentes seront sollicités car ils ont l'obligation d'entretenir leurs parcelles.

**M. Schopfer** mentionne qu'une conduite fuit dans le talus à droite en montant.

**M. Beuchat** pense qu'il s'agit d'un tuyau de drainage.

### **Randonnée pédestre au bord du Rhône**

**M. Cal Suarez** indique que la main courante de l'escalier qui descend au bord du Rhône est cassée.

**M. Beuchat** répond que ce dossier doit encore être régularisé. Ceci étant, une barrière a été installée par les SIG afin d'éviter une éventuelle chute dans le Rhône.

**M. Cal Suarez** précise que le chemin a été entièrement nettoyé.

### **Chemin des Raclerets**

**M. Schopfer** informe le Conseil municipal que la place de barbecue près de la place de tirs a été saccagée. En effet, certaines parties du grill sont totalement pliées et donc inutilisables, des planches du toit de la cabane ont dû être utilisées pour faire du feu.

**M. Beuchat** précise que l'entretien de cet endroit appartient soit à la Confédération soit au Canton mais pas à la Commune. Compte tenu de la présence régulière de l'armée et/ou de la police à cet endroit, les services concernés devraient être déjà au courant de ces dégradations.

### **Route de Valleiry**

**Mme Dubelly Hatinguais** s'inquiète de la dangerosité du « trottoir » de la route de Valleiry. En effet, n'étant pas surélevé, lorsque les voitures doivent se croiser, les automobilistes « descendent » sur le trottoir et ne font absolument pas attention aux piétons qui pourraient s'y trouver en toute légitimité.

**M. Beuchat** explique qu'il s'agit d'un trottoir carrossable pour permettre la circulation dans les deux sens des véhicules, notamment agricoles. Une réflexion et des tests ont été effectués pour déterminer les emplacements des potelets et permettre ces croisements. Afin de maximiser la sécurité, il est évident que les poteaux verts manquants doivent impérativement être remplacés.

### **Vaisselle réutilisable**

**M. Party** demande si la Commune envisage d'obliger les organisateurs d'événements à utiliser de la vaisselle réutilisable donc éco-responsable.

Il cite notamment l'exemple de la Vogue de Carouge, où seule de la vaisselle réutilisable est employée, couverts compris et moyennant une caution (comme c'est le cas pour les verres actuellement).

Cette vaisselle implique un coût de location / lavage.

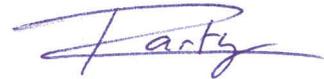
**M. Bouvier** suggère de se renseigner auprès de la commune de Carouge pour savoir si elle loue ou a acheté sa vaisselle, et si elle gère le nettoyage ou fait nettoyer par une entreprise spécialisée.

**M. Beuchat** propose d'y réfléchir pour 2021 ou 2022.

**Mme la Présidente** lève la séance à 21h15.



La Présidente du Conseil municipal  
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Raphaël Party



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz

